

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIRECTION GENERALE DES PRISONS

5^e Section — Service d'Identification judiciaire

PHOTOGRAPHIE SIGNALÉTIQUE

Instruction
pour le Personnel des Prisons

BRUXELLES
IMPRIMERIE DU MONITEUR BELGE
Rue de Louvain, 40
1924 — 872

SOMMAIRE.

	Pages.
A. — Détenus à photographier	5
B. — But à poursuivre. — Préliminaires	5
C. — Matériel	6
D. — Prise du portrait	8
E. — Bordereau des clichés.	11
F. — Date et mode d'envoi des clichés. — Imputation des frais d'envoi. — Ordre d'emploi des plaques. — Châssis non utilisés	12
G. — Condamnés à long terme, à rephotographier avant leur libération	13
H. — Divers.	13
I. — Modèles ajoutés aux formules en usage dans les prisons	14
Memorandum à afficher dans le local de la photographie .	15
Modèles	18

Instruction relative à la photographie signalétique.

A. — Détenus à photographier.

Les catégories de détenus à photographier sont indiquées dans la brochure dont la présente instruction forme une annexe. (V. § 3.)

B. — But à poursuivre. — Préliminaires.

Nos photographies signalétiques comprennent trois portraits : un portrait de profil, un de face et un de trois quarts.

Si le premier s'adresse presque exclusivement aux agents de l'autorité, c'est-à-dire aux professionnels généralement au courant du « portrait parlé », les deux autres sont destinés surtout à être montrés au public. C'est pourquoi le premier devra faire ressortir nettement les lignes si variées et si caractéristiques qui sont visibles de profil, tandis que les deux autres, surtout le dernier, devront viser à représenter le sujet tel qu'on le voit habituellement dans la vie libre.

Pour atteindre ce double résultat, les opérateurs devront se pénétrer des prescriptions et recommandations ci-après :

On évitera de brusquer le prisonnier ; on sait, en effet, que la photographie accentue une expression dure, une mine renfrognée.

On ne le photographiera pas en costume pénal, à moins qu'il ne soit dépourvu de vêtements mettables.

Le numéro de cellule, qu'il pourrait porter sur la poitrine, ou toute autre marque, révélant qu'il est détenu, sera enlevé.

La fourrure, une grande écharpe ou tout objet qui cacherait complètement le cou, sera retiré ; si le col du paletot, du manteau, etc., est relevé, on l'abaissera, à moins que le col du vêtement ne se porte toujours relevé, comme c'est le cas pour certains manteaux de femme. Dans cette dernière éventualité, ce vêtement devra être enlevé, tout au moins pour le portrait de profil.

On ne fera pas ôter le faux col, la cravate, une petite écharpe qui tiendrait lieu des deux vêtements précédents, un collier ou quelque autre objet de ce genre, ne masquant pas complètement

le cou et faisant partie de la toilette ordinaire du sujet. On veillera à ce que celui-ci soit convenablement peigné pour les trois portraits; un peigne devra se trouver en permanence, à cet effet, dans le local de la photographie. Cet objet sera fréquemment désinfecté.

Pour le portrait de profil, l'oreille droite et le front seront soigneusement dégagés des cheveux; pour les deux autres positions, au contraire, les cheveux seront ramenés sur le front ou sur les oreilles si l'intéressé a l'habitude de les porter ainsi; *on devra surtout éviter que la photographie de face ne montre une oreille couverte et l'autre découverte.*

Les deux premiers portraits sont pris nu-tête; pour le troisième, le sujet se couvrira de son chapeau ou de sa casquette, mais jamais de la coiffure d'un autre.

Si le détenu a l'habitude de retrousser sa moustache, il ne faut pas lui permettre de l'abaisser pour se faire photographier; il ne faut pas lui permettre non plus de modifier le port de ses cheveux pour cette circonstance. On a constaté que certains malfaiteurs, voleurs à la tire, escrocs, etc., dont la mise est d'ordinaire soignée hors de la prison, se faisaient apporter, aussitôt incarcérés, des vêtements fort usés ou un costume d'ouvrier et l'endossaient pour se rendre au local de la photographie. Il faudra s'opposer avec soin à des supercheries de ce genre.

Dans le but d'éviter des erreurs ou des substitutions de personne, l'opérateur fera subir au détenu à photographier le même interrogatoire d'identité qu'aux sujets à dactyloscopier. (V. *Instruction générale concernant la dactyloscopie*, § 5.)

Il prendra ensuite l'empreinte de son index droit sur l'étiquette *ad hoc* et y inscrira, à l'encre, son nom et ses prénoms. Si l'index est amputé ou s'il est impossible d'en prendre l'empreinte, il imprimera un autre doigt et complétera l'entête de l'étiquette en conséquence.

C. — Matériel.

L'appareil, servant à la prise du portrait signalétique, se compose :

I. D'une chambre noire en noyer, à foyer fixe réglé pour l'obtention du portrait au 1/7.

Cette chambre est munie :

- a) D'un objectif rectilinéaire à f. 8 d'ouverture;
- b) D'une mire (miroir);

c) D'un obturateur intérieur à volet, actionné de l'extérieur au moyen d'un cordon ;

d) D'un verre mat ;

e) D'un châssis multiplicateur pour la prise sur une même plaque des portraits de profil, de face et de 3/4 ;

f) De châssis porte-plaques (format 9 × 21) ;

g) D'un viseur clair ;

h) D'un pied-support pourvu d'une manivelle, d'une vis sans fin et d'une crémaillère, permettant de hausser ou de baisser la chambre noire.

II. D'une chaise de pose ajustée excentriquement sur un plateau pivotant ; celui-ci repose sur un cercle de roulement fixé sur un second plateau.

La chaise de pose est pourvue :

a) D'un appui-tête

b) D'un appui-dos

c) D'un appui-reins

d) D'un porte-planchette

} fixés sur le dossier de la chaise ;

e) D'une planchette peinte en noir mat, portant la lettre P suivie du numéro de la prison.

III. L'installation comprend en outre :

a) Deux mires (l'une pour la pose de profil, l'autre pour la pose de 3/4). Ces mires sont mobiles sur leurs supports verticaux ; ceux-ci portent une graduation ;

b) Une latte graduée de 1^m60 de longueur, dont la graduation correspond à celle tracée sur les supports de mire ;

c) Un écran pour fond ;

d) Un écran blanc (réflecteur de lumière) ;

e) Un drap noir au moyen duquel on règle, ou éventuellement on rectifie, à l'aide du carreau mat de la chambre noire, la position définitive du viseur clair. Lorsque l'appareil n'est pas utilisé, on le recouvre du voile noir.

L'axe général de l'installation : chambre noire — chaise de pose, est choisi comme étant le plus favorable à l'éclairage du sujet.

Le pied d'appareil, le plateau fixe sur lequel pivote la chaise de pose avec son plateau mobile, et les deux supports de mire sont assujettis au sol au moyen de vis ou de tire-fonds.

Le support de la mire pour le portrait de profil est fixé dans le plan vertical qui passe par le milieu de la chaise de pose, orsque celle-ci est placée pour la pose de profil.

Le support de mire pour le portrait de 3/4 est fixé dans le plan vertical formant un angle de 22° environ avec le plan vertical qui contient l'axe général de l'installation.

Le viseur clair, permettant, sans faire usage du carreau mat et du voile noir, de s'assurer de la position correcte et de la mise en page du sujet, se compose d'un cône creux. Ce cône est garni, à son extrémité aigüe, d'un oculaire de 1^m/_m d'ouverture, sans lentille et d'un verre clair de 0^m09 × 0^m14, fixé à l'autre extrémité du cône; il est ajusté sur la chambre noire dans une direction et sous une inclinaison convenables; son oculaire est placé dans le plan vertical de la plaque photographique.

Sur le verre clair sont gravées :

- 1° Une ligne verticale médiane;
- 2° Une seconde ligne verticale gravée à droite et à 10 mm. de la première;
- 3° Une ligne horizontale;
- 4° Une ligne oblique partant de l'intersection des 2° et 3° lignes et qui forme avec cette dernière un angle de 15° (angle oculo-tragien).

D. — Prise du portrait.

La prise du portrait signalétique demande de la part de l'opérateur un peu d'attention et beaucoup de calme; la pratique en est très simple.

1° *Photographie de profil.* — La chaise étant tournée pour la prise du profil, le sujet à photographier s'assiera bien à fond et au milieu de la chaise de pose, dont une baguette indique le milieu.

La mire sera élevée ou abaissée à hauteur des yeux du sujet. A cet effet, l'opérateur placera devant le sujet, vu de profil, la latte graduée et notera le chiffre correspondant à la hauteur des yeux; il fixera ensuite la mire au niveau de ce même chiffre sur le support de mire.

L'employé, chargé de la prise de la photographie, se placera derrière la chaise de pose et ajustera la tête du sujet pour qu'elle se présente de pleine face dans le miroir; il veillera à ce que la tête soit placée d'aplomb sur les épaules et dans une position se rapprochant le plus possible de la position réglementaire. Il fixera la position du détenu *en amenant l'appui-tête contre la tête* du sujet, tant en hauteur qu'en profondeur, de telle sorte que *l'appui-tête touche la partie inférieure du crâne* du détenu. Il

amènera ensuite l'appui-dos et l'appui-reins contre le dos et les reins du sujet.

L'opérateur se portera derrière la chambre noire et vérifiera la position du sujet ainsi que la hauteur de l'appareil en regardant au travers de l'oculaire du viseur clair; il montera ou descendra éventuellement l'appareil au moyen de la manivelle, jusqu'au moment où la ligne horizontale, gravée sur le verre du viseur, correspondra à l'angle externe de l'œil droit du sujet.

Pour obtenir une image aussi nette que possible, il faut en outre que la ligne verticale, gravée sur le verre du viseur, à côté de la ligne médiane, croise également l'angle externe de l'œil du sujet.

Si l'angle externe de l'œil se présente à gauche ou à droite de la dite ligne, il y a lieu, suivant le cas, d'avancer ou de reculer l'appui-dos, l'appui-tête et l'appui-reins.

Il faut en outre que la ligne oblique, qui est gravée sur la plaque de verre et qui forme avec l'horizontale un angle de 15° , croise le bord supérieur du tragus de l'oreille et que la naissance de l'angle corresponde à la naissance de l'angle externe de l'œil.

S'il y a lieu à rectification, après le premier examen de la position du sujet, l'opérateur vérifiera si cette rectification a amené le résultat désiré et fera une nouvelle correction, si elle est nécessaire. Il examinera toujours attentivement — et ceci est de rigueur pour les trois portraits : profil, face et trois quarts — si le détenu *porte le regard droit devant lui, à hauteur des yeux et si sa tête est bien d'aplomb sur les épaules.*

La correction des deux points de repère : angle externe de l'œil et sommet du tragus, donne à la tête une pose qui sera identique chez tous les sujets photographiés, l'angle de l'œil formant ainsi avec le dessus du tragus et l'horizontale un angle de 15° .

L'opérateur placera ensuite dans son support la planchette noire sur laquelle il aura inscrit au préalable, à la craie blanche, la date, le nom et les prénoms du sujet.

Après avoir placé correctement l'écran de fond contre le plateau fixe et dans l'axe de la chaise de pose, on posera et réglera l'écran blanc de façon à projeter sur le derrière de la tête du sujet le plus de lumière possible.

Le verre mat de la chambre noire est abaissé et le châssis porte-plaque est placé correctement dans le châssis multiplificateur; celui-ci est ensuite glissé vers la gauche de telle sorte

que le côté du châssis portant la lettre P. (profil) se trouve au milieu de l'ouverture de la chambre noire. Il en sera ainsi lorsque le verrou, fixé au-dessus du châssis multiplicateur et qui sert d'arrêt, s'abaissera dans son encoche.

Le volet du châssis *est tiré à fond*, ce qui a pour effet de découvrir les surfaces de la plaque qui doivent reproduire séparément le profil, la face et le 3/4.

L'appareil est prêt et l'opérateur tire à *fond* le cordon de l'obturateur vers le bas, sans secousses, pendant la durée de l'exposition de la plaque photographique. Cette durée se règle d'après l'éclairage du sujet, sa couleur et en suivant les indications du tableau ci-annexé; les temps de pose des sujets de race basanée ou noire doivent être prolongés de 1/4 ou de 1/3.

La lumière étant le plus intense vers le milieu de la journée, *le moment le plus favorable pour la prise des photographies est entre 10 et 14 heures.*

L'exposition ayant été jugée suffisante, l'opérateur lâchera le cordon, ce qui fermera automatiquement l'obturateur.

Il déclenchera le verrou et poussera le multiplicateur avec le châssis vers la droite, jusqu'à ce que le côté marqué F (face) se trouve devant l'ouverture de la chambre noire. Il en sera ainsi lorsque le verrou s'abaissera dans l'encoche centrale.

2° *Photographie de face.* — L'opérateur fait ensuite pivoter la chaise de pose, en se servant du dossier, jusqu'à ce que le plateau mobile touche l'arrêtoir vissé sur le plateau fixe; il amène ainsi le sujet face à l'objectif; *il enlève la planchette porte-nom* et vérifie si, après le mouvement de rotation du sujet, celui-ci est toujours bien appuyé contre l'appui-tête, l'appui-dos et l'appui-reins.

L'opérateur se reporte derrière l'appareil et procède, pour la photographie de face, de la même manière qu'il a été dit pour la prise de profil; *il veille à ce que le sujet fixe le regard dans le miroir* qui entoure l'objectif *et donne exactement le même temps de pose* que pour le profil.

Il déclenche le verrou et glisse vers la droite le châssis multiplicateur, contenant le châssis porte-plaque, jusqu'à ce que le verrou s'abaisse dans la troisième encoche.

3° *Photographie de 3/4.* — L'opérateur invite le détenu à se coiffer de son chapeau ou de sa casquette. *Tout en laissant le buste du sujet dans la position qu'il occupe*, l'opérateur fait

tourner la tête du détenu, de telle sorte qu'elle se présente de pleine face dans la mire du 3/4. Il vérifie cette position en se portant derrière la mire (ou devant si les lieux ne le permettent pas autrement) et veille à ce que le sujet porte le regard dans la mire.

L'opérateur se rend ensuite près de la chambre noire qui est prête pour la pose de 3/4 et procède comme il a été dit pour la prise des portraits de profil et de face; *il veille à ce que le sujet fixe le regard dans la mire du 3/4 et à ce que le temps de pose soit de même durée que pour les deux premières photographies.*

L'employé repousse ensuite à fond le volet du châssis-porte-plaque et enlève ce châssis du châssis-multiplicateur.

Il arrive que le sujet a une tête volumineuse, qu'il a le dos fortement voûté, qu'il a une épaule plus élevée que l'autre ou qu'il est affecté d'une déviation de la colonne vertébrale; dans ces divers cas, l'opérateur ne pourra observer strictement les indications prescrites; il s'appliquera néanmoins à ce que la position du détenu se rapproche autant que possible de la normale.

Si l'opérateur a un doute au sujet de la réussite du cliché, soit que le détenu ait bougé pour l'une des trois poses, soit qu'il pense avoir commis une erreur, *il doit séance tenante prendre un nouveau cliché.*

L'opération terminée, l'opérateur ajuste dans la cavité du châssis, ménagée du côté opposé au volet, l'empreinte dont il est question aux *Préliminaires, in fine*. Le châssis est ensuite déposé dans la caisse destinée à l'expédition et transmis à l'administration centrale, où il est procédé au développement de la plaque et au tirage des épreuves positives.

E. — Bordereau des clichés.

Chaque envoi de châssis est accompagné d'un bordereau du modèle ci-après, où l'opérateur consigne *exactement* les données relatives à l'état de l'atmosphère et à la durée de l'exposition des plaques photographiques.

Le dit bordereau porte dans la colonne *Observations*, en regard du nom des détenus anthropométrés, l'abréviation « Anthr. », en regard du nom des prévenus étrangers, l'abréviation « P. étr. », en regard du nom des étrangers, arrêtés pour défaut de ressources ou écroués à la disposition de la Sûreté publique sans indication de motif, les abréviations « s m e » ou « disp. S P » et

en regard du nom des prisonniers rephotographiés sur l'ordre de l'administration centrale, les indications « D M du... (Ex. 18-8-24), litt .. N°... ».

Si le sujet est dépourvu de chapeau et de casquette, de faux col et de cravate, on mentionne dans la même colonne, dans le premier cas « sans coiffure », dans le second cas « sans faux col ni cravate ».

Enfin la dite colonne recevra, le cas échéant, toute autre remarque utile, telle que : « nerveux, difforme, malade, etc. ».

Concernant les sujets photographiés mais non dactyloscopiés, on joindra au bordereau une fiche-signalation n° 279, indiquant leur nom, leurs prénoms, leur lieu et date de naissance, les nom et prénoms de leurs parents et leur signalement ; ce signalement sera semblable à celui qui figure sur la fiche déca-dactyilaire.

F. — Date et mode d'envoi des clichés. — Imputation des frais d'envoi. — Ordre d'emploi des plaques. — Châssis non utilisés.

Les prévenus étrangers sont photographiés *au plus tard le lendemain de leur écrou* et le châssis, contenant la plaque impressionnée, est expédié *aussitôt que possible et en tous cas le jour même, par express*, à l'adresse suivante :

M. le Ministre de la Justice.

Service d'Identification judiciaire. Section photographique.

Boulevard du Régent, n° 45.

Bruxelles.

Fragile.

Clichés photographiques.

Sauf urgence, demande de l'administration centrale ou réquisition d'un magistrat, les clichés des autres détenus ne sont transmis au service central que lorsqu'ils sont en nombre suffisant pour remplir une boîte *En aucun cas on ne peut attendre plus de huit jours pour expédier des plaques impressionnées.*

Si, lors de la prise du cliché d'un prévenu étranger, il existe à la prison des plaques impressionnées non encore expédiées, il va de soi que ces plaques seront envoyées au service central en même temps que le cliché de l'étranger.

L'expédition des clichés a lieu en tous cas par chemin de fer et par express. Les colis sont remis au bureau du départ accompagnés du réquisitoire prescrit. (V. *Rec. des Formules*, p. 643, § 1^{er}.)

Les frais d'envoi sont imputés sur l'article du budget relatif à l'entretien des détenus.

Les châssis doivent être employés dans l'ordre chronologique de leur réception; ceux qui n'ont pas été utilisés dans le délai d'un mois sont renvoyés à l'administration centrale avec l'indication « non utilisé ». Le billet, portant ces mots, est placé dans la cavité du châssis destinée à l'étiquette porte-empreinte.

G. — **Condamnés à long terme, à rephotographier avant leur libération.**

Les adultes, qui ont été détenus pendant plus de cinq ans, et les mineurs qui sont en prison depuis plus de deux ans, sont rephotographiés avant leur libération. La prise du cliché a lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour la mise en liberté. Si l'intéressé portait la barbe, la moustache ou les cheveux longs avant son incarcération, il sera autorisé, en temps utile, à les laisser repousser. On lui remettra, pour la prise de son portrait, ses vêtements particuliers. Ceux-ci seront toutefois rapportés sans tarder au magasin du comptable et il ne sera pas passé écriture de cette délivrance momentanée.

Si un détenu refusait de se laisser photographier, il y aurait lieu d'en avertir l'administration centrale aussitôt en lui faisant connaître les motifs que le prisonnier allègue.

H. — **Divers.**

L'administration met à la disposition de chaque prison un nombre de châssis chargés, proportionné à ses besoins. Si par exception ce nombre est insuffisant, le complément doit être réclamé d'urgence, au besoin par télégraphe ou par téléphone.

Les plaques photographiques doivent être conservées dans un endroit sec et frais; elles ne peuvent être placées à proximité de produits chimiques odorants ou résineux, tels que l'essence de térébenthine.

Conformément à la circulaire du 31 mai 1924, 1^e section, n^o 426, litt. B, le service central transmet aux prisons des photographies signalétiques destinées à être déposées dans les dossiers d'érou des intéressés.

I. — **Modèles ajoutés aux formules en usage
dans les prisons.**

La nomenclature des modèles, qui figure en tête du *Recueil des formules relatives au service des prisons*, est complétée comme suit :

N^o 278. Bordereau de clichés photographiques.

N^o 279. Fiche-signallement.

Bruxelles, le 19 septembre 1924.

Le Ministre de la Justice,

F. MASSON.

N. B. — Un exemplaire du memorandum ci-après doit être affiché dans le local de la photographie.

MEMORANDUM

Durée approximative de la pose par rapport au temps
et aux mois de l'année.

(La durée est exprimée en secondes.)

	Temps clair.	Temps nuageux.	Temps couvert.	Temps sombre.
Janvier, février, novembre, décembre	2 à 3	3 à 4	4 à 6	6 à 8
Mars, avril, septembre, octobre	1 à 2	2 à 3	3 à 5	5 à 7
Mai, juin, juillet, août. . .	$\frac{1}{2}$ à 1	1 à 2	2 à 3	3 à 5

Ce temps est calculé pour la partie de la journée où la lumière est le plus intense : de 10 heures du matin à 14 heures de relevée.

L'orientation du local peut modifier ces données.

N. B. — Le temps de pose des *sujets de race basanée ou noire* doit être prolongé de $\frac{1}{4}$ ou de $\frac{1}{5}$.

PRISE D'UN PORTRAIT.

1. Découvrir l'objectif.
2. Interroger le sujet et prendre l'empreinte de son index droit sur l'étiquette *ad hoc*.
3. Placer la chaise pour la prise du profil.
4. Faire asseoir le sujet, fixer la mire à la hauteur des yeux et corriger la pose.

Le cas échéant, enlever le numéro de cellule; dégager le cou, le front, l'oreille droite; inviter le détenu à se peigner.

5. Placer la planchette, le fond et, s'il y a lieu, l'écran blanc.
6. Contrôler la pose au moyen du viseur clair et la corriger éventuellement.
7. Introduire le châssis-porte-plaque dans le châssis-multiplificateur.

8. Découvrir la plaque en tirant le volet à *fond*.
9. Tirer à *fond* le cordon vers le bas pour ouvrir l'obturateur pendant la durée de la pose de profil.
10. Pousser le châssis-porte-plaque pour portrait face.
11. Faire pivoter la chaise.
12. Enlever la planchette-porte-nom.
13. Inviter le sujet, le cas échéant, à ramener ses cheveux sur l'oreille droite ou sur le front.
14. Eventuellement, corriger la pose.
15. Tirer le cordon à *fond* pour ouvrir l'obturateur pendant la durée de la pose de face.
16. Inviter le détenu à se couvrir de son chapeau ou de sa casquette et lui *faire tourner la tête*, face à la mire, pour le portrait de 3/4.
17. Tirer le cordon à *fond* pour ouvrir l'obturateur pendant la durée de la pose de 3/4.
18. Repousser à *fond* le volet du châssis-porte-plaque et retirer celui-ci du châssis-multiplicateur.
19. Placer l'étiquette porte-empreinte dans la cavité du châssis.
20. Placer le châssis porte-plaque dans la boîte pour l'expédition.
21. Annoter exactement au bordereau les données demandées.

BORDEREAU

PRISON

*des clichés transmis ce jour à l'Administration Centrale,
concernant les détenus photographiés les.....*

N°
du registre de correspondance.

N° du châssis	NOM ET PRÉNOMS	DATE à laquelle le sujet a été dactyloscopié	HEURE de la prise du cliché	ÉTAT du ciel (1)	DURÉE de la pose (2)	NOM DE L'OPÉRATEUR	Observations

A, le 192 .

Le Directeur.

(1) L'état du ciel sera indiqué comme suit : clair, nuageux, couvert, sombre.
(2) La durée de la pose sera exprimée en secondes et le plus exactement possible.

.....
Prison

Nom

Prénoms

Né le

à

Fils de

et de

Taille

Yeux

Cheveux

Barbe

Moustache

Marques particulières

